## La conférence de Berlin ou les principes du partage de l'Afrique

Quels sont les principes du partage de l'Afrique adoptés à Berlin?

La conférence de Berlin de 1884-1885 vise à poser les principes du partage de l'Afrique qui s'annonce après les années 1880, et éviter des conflits coloniaux entre puissances européennes. Aucune puissance africaine n'est invitée à la conférence.



La conférence de Berlin, un partage de l'Afrique

Caricature de Draner, L'Illustration, 3 janvier 1885.



Vocabulaire

 Protectorat: régime politique dans lequel le pays est assujetti à une puissance étrangère.
Les institutions sont maintenues de manière formelle, mais la diplomatie, le commerce extérieur et parfois l'armée sont assumés par la puissance étrangère.

## 3 Les dispositions du traité concernant les frontières

**Chapitre VI**: Déclarations relatives aux conditions essentielles à remplir pour que des occupations nouvelles sur les côtes du continent africain soient considérées comme effectives

Article 34: La Puissance qui, dorénavant, prendra possession d'un territoire sur les côtes du continent africain situé en dehors de ses possessions actuelles, ou qui, n'en ayant pas eu jusque-là, viendrait à en acquérir, et de même la Puissance qui y assumera un protectorat, accompagnera l'acte respectif d'une notification adressée aux autres Puissances signataires du présent acte, afin de les mettre à même de faire valoir, s'il y a lieu, leurs réclamations.

Article 35: Les Puissances signataires du présent acte reconnaissent l'obligation d'assurer, dans les territoires occupés par elles, sur les côtes du continent africain, l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit dans les conditions où elle serait stipulée.

Acte général de la conférence de Berlin de 1885, 26 février 1885.

## Questions

- 1. Quelles sont les principales préoccupations des puissances européennes à la conférence de Berlin de 1884-1885 ? (doc. 1 et 2)
- 2. Quels sont les principes adoptés sur le tracé des futures frontières ? (doc. 3)